

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/05/2025

N/Réf. : BXL30006c_742_PUN
Gest. : GM/MdR
V/Réf. : 2043-0060/116/2024-155PU
Corr DPC: Michele DI ROSA
NOVA : 04/PFU/1946338
Corr DU: W. COLLART / J. DOIGNIES

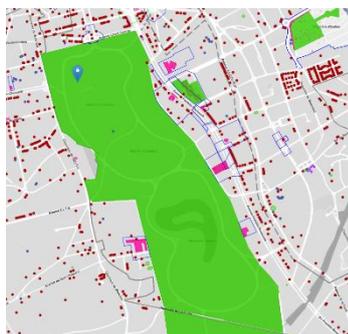
BRUXELLES. Chemin du Gymnase 1A
(= site classé du Bois de la Cambre)
PERMIS UNIQUE: Rénover énergétiquement le Théâtre de Poche :
- rénovation des façades et toitures dont leurs isolations ;
- installation de panneaux photovoltaïques ;
- rénovation des installations techniques (ventilation, etc.)
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 28/04/2025

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 28/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 14/05/2025, concernant la demande sous rubrique.

Le Théâtre de Poche se situe dans l'emprise du site classé du Bois de la Cambre (classement par arrêté royal du 18 novembre 1976).



Impantation du Théâtre dans le Bois de la Cambre, classé comme site – © Brugis



Situation du Théâtre derrière le Chalet du Gymnase – extr. du dossier

Fondé en 1951, le Théâtre de Poche donne ses premières représentations dans une maison de maître située avenue Louise, avant de s'installer brièvement dans une ancienne salle d'exposition chaussée d'Ixelles. En 1966, le théâtre s'installe au cœur du Bois de la Cambre, dans les annexes du club de pétanque situées à l'arrière du Chalet du Gymnase, érigé à la fin du XIXe siècle comme café-restaurant et lieu de détente en plein air.

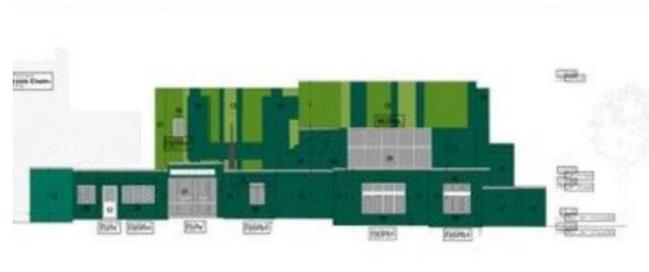
Dans les années 1990, l'état de délabrement du bâtiment pousse la Ville de Bruxelles, sous l'impulsion du théâtre, à proposer sa reconstruction. Après un premier avant-projet réalisé par l'architecte Le Loup, le bureau URBAT reprend le projet et conçoit un nouveau bâtiment dans un style que l'on peut qualifier de brutaliste. Le nouveau théâtre, avec une salle de 237 places, ouvre ses portes en 1997-1998.

La demande concerne un projet global pour rendre le bâtiment plus durable incluant l'isolation par l'extérieur des façades, le remplacement des châssis (en préservant leur aspect actuel), la rénovation de la toiture et l'amélioration des équipements techniques. Les objectifs du projet sont d'améliorer le confort thermique du bâtiment, qui souffre actuellement d'importantes variations de température en fonction du climat extérieur, de réduire les coûts énergétiques, de protéger le bâtiment contre l'humidité, de diminuer les risques de condensation et de moisissures à l'intérieur, ainsi que d'améliorer le confort acoustique.

Avis de la CRMS

La CRMS souscrit aux objectifs d'amélioration de la performance énergétique et acoustique. En l'état actuel, le projet ne répond cependant pas aux exigences d'intégration paysagère et patrimoniale attendues pour un site classé de cette envergure.

Si elle accepte le principe d'une isolation des façades par l'extérieur, la CRMS émet un avis défavorable sur l'aspect que prendraient les façades après intervention. Elle rejette l'usage d'un enduit lisse et peint en différentes tonalités de vert, estimant que ce traitement n'est pas adéquatement intégré au site classé du Bois de la Cambre. L'effet visuel, jugé trop criard, serait en effet en contradiction avec l'environnement boisé et la qualité paysagère du lieu.



Photos des façades existantes et élévation projetée de la façade Est – extraites du dossier de demande

La CRMS regrette que le choix de la nouvelle finition extérieure ne soit pas fondé sur une évaluation approfondie des relations visuelles entre le bâtiment et son environnement. Les façades actuelles, d'expression brutaliste (blocs de béton nus) se caractérisent par une certaine neutralité : le théâtre se fonde en arrière-plan et est perçu tel quel, sans entrer en concurrence ni avec le bois, ni avec le chalet pittoresque situé en avant-plan. Une analyse patrimoniale et architecturale plus poussée devrait permettre de mieux documenter les qualités du Théâtre.

En tout état de cause, la 'neutralité' et la sobriété de l'expression existante constitue un atout du Théâtre qu'il convient de préserver, plutôt que de chercher à souligner sa présence. L'utilisation d'un matériau lisse et la mise en peinture dans des teintes vives sont donc à proscrire (contrairement aux idées reçues, le choix d'une teinte verte ne permet pas nécessairement de se fondre à un contexte végétal).

Pour conclure, la CRMS demande de revoir en profondeur le traitement des façades, en misant sur une meilleure intégration paysagère et dans le respect de l'expression architecturale existante. Des recherches plus approfondies sur la matérialité et le chromatisme de la nouvelle finition devraient être menées afin d'assurer une intégration discrète et contextuelle au sein du Bois de la Cambre. À cette fin, des alternatives d'isolation moins conventionnelles pourraient être explorées (telles que le liège ou les façades végétalisées).

Concernant les autres aspects du projet, la CRMS demande que des vérifications in situ soient effectuées pour s'assurer que les nouvelles installations techniques (notamment les panneaux

photovoltaïques) ne soient pas visibles depuis les cheminements du parc. En ce qui concerne la chaudière et l'ajout d'un groupe de ventilation en toiture, il est demandé de vérifier, avant leur installation, que les nuisances sonores prévues restent effectivement dans des limites acceptables.

De manière générale, la CRMS insiste pour que les recommandations du RIE, tant pour la réalisation des travaux que pour l'exploitation du site, soient rigoureusement suivies.

Enfin, s'agissant des plantations, il est nécessaire de préciser la localisation exacte des arbres marqués à abattre (9 Acer sp. – érables – et 1 Salix sp. – saule – issus de développements spontanés), et de fournir en amont à la Direction des Travaux un plan détaillé de leur implantation.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : mdirosa@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be